

5.1.6. Le droit du titulaire à la continuation de son assurance accident et maladie

Disposition de la police	Droits de l'assuré	Droits de l'assureur	Effets sur la prime
Police non annulable	Le renouvellement lui est garanti jusqu'à un âge déterminé dans la police et au taux de prime garanti dans la police.	Il ne peut annuler le contrat qu'en cas de défaut de paiement de la prime.	Prime initiale la plus élevée.
Police à renouvellement garanti	Le renouvellement lui est garanti jusqu'à un âge déterminé dans la police; le taux de prime ne lui est pas garanti.	Il peut augmenter les primes pour une catégorie d'assurés mais non pas pour un seul assuré d'une catégorie.	Prime initiale moins élevée que celle de la police précédente
Police à renouvellement conditionnel	Le renouvellement ne lui est habituellement pas refusé sur la seule base d'une détérioration de sa santé.	Il se réserve le droit de renouveler la police et celui d'ajuster les primes; dans certaines polices, il peut refuser le renouvellement seulement s'il refuse de renouveler toutes les polices de la même catégorie d'assurés.	Prime initiale moins élevée que celle de la police précédente (moins d'engagements de l'assureur).
Police à renouvellement facultatif	Ni le renouvellement, ni le niveau de la prime ne lui sont garantis de quelque façon.	Il peut refuser le renouvellement, ou augmenter les primes pour l'une des catégories d'assurés ou pour toutes ces catégories et ajouter des conditions restrictives aux polices.	Prime initiale encore moins élevée que celle de la police précédente.
Police annulable	Ni le renouvellement, ni le niveau de la prime, ni la durée de son assurance ne lui sont garantis de quelque façon..	Il peut mettre fin à l'assurance n'importe quand en donnant un préavis à l'assuré et en lui remboursant la prime non acquise (prime applicable à la partie annulée l'assurance)	Prime initiale la plus faible.